

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

## DELIBERATION N° DE\_2018\_017

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2018

Nombre  
de Conseillers en exercice 13  
de Présents 8  
de Votants 11

L'an deux mille dix-huit et le dix avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

#### VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Jean-Marie MARTIN

Procuration de : NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine, PEREZ Christophe par PAUL Bénédicte, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Patrick BERTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/04/2018

Madame Bénédicte PAUL présente les demandes de subventions pour l'exercice 2018.

Il est précisé que les subventions sont votées individuellement, les élus membres du bureau de ces associations s'abstenant. (voir tableau)

Les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les Associations dont le siège est sur la Commune un montant de 8 030 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1 200.00 €	10	1	0
Judo Club	1 000.00 €	11	0	0
Champterroir	500.00 €	11	0	0
Rencontre et Partage	600.00 €	8	3	0
Des Musiques et des Mots	2 000.00 €	9	2	0

Arts d'Oise	630.00 €	11	0	0
Sentiers Culinaires	400.00 €	11	0	0
Coopérative scolaire	1 000.00 €	11	0	0
Les Z Arts Dance	400.00 €	11	0	0
Les Zamis de Chandourène	300.00 €	10	1	0

Pour les Associations hors Commune un montant de **600.00 €** réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Resto du Cœur	100.00 €	11	0	0
APAJH	100.00 €	11	0	0
Croix rouge française	50.00 €	11	0	0
Secours catholique	100.00 €	11	0	0
Secours populaire	250.00 €	10	1	0

DIT que les crédits seront prévus au budget communal 2018.

**POUR :11**

**ABSTENTION :0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

